

## **Conseil du Centre**

78<sup>e</sup> session, Turin, 29-30 octobre 2015

**CC 78/4/4**

---

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est  
achevée au 31 décembre 2014**

---

## Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Bureau international du Travail assume une fonction de contrôle indépendante, visée au chapitre XIV des Règles de gestion financière du Centre. Ces règles prévoient à leur article 14.10 que « le vérificateur interne aux comptes procède en toute indépendance aux examens et adresse au Directeur ou aux personnes désignées par lui les rapports qu'il peut estimer nécessaires (...) afin que la vérification intérieure des comptes soit effectuée de façon efficace, comme le prévoit le chapitre VIII du Règlement financier. » Ledit chapitre VIII, article 18 d) du Règlement financier, stipule que le Directeur du Centre « établit un système de contrôle financier intérieur et de vérification intérieure des comptes ».
2. L'IAO a pour mission de fournir au Conseil et au Directeur une assurance indépendante et objective, qui soit source de valeur ajoutée et d'améliorations pour les activités du Centre. L'IAO s'emploie activement à faciliter l'évaluation des risques et les contrôles internes, et s'attache à promouvoir une approche cohérente de la gestion des risques pour aider les responsables à améliorer l'efficacité, l'efficacités et la rentabilité des activités du Centre.
3. L'IAO n'élabore pas et n'établit pas de procédures, et ne participe pas à des activités qu'il serait susceptible d'examiner ou d'évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. Il a pleinement et librement accès à l'ensemble des dossiers, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée, de même qu'à tout membre du personnel concerné.
4. L'IAO réalise ses audits conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

## Résumé des résultats de l'audit interne

5. En 2014, l'IAO a présenté un rapport sur deux questions d'assurance-qualité:
  - Le premier rapport concernait l'audit de la gouvernance interne au Centre. L'IAO a également examiné la stratégie de gestion des risques et a conclu que, de manière générale, le Centre a déployé des efforts significatifs ces dernières années pour améliorer la gouvernance, et que la Directrice et son équipe de direction étaient conscientes de l'importance stratégique de cet aspect. L'IAO a identifié quelques domaines dans lesquels le Centre pourrait capitaliser sur le travail déjà accompli, par exemple le développement de stratégies de gestion des risques au niveau des unités et la finalisation du plan de continuité des opérations. L'IAO a également suggéré que le Centre présente des rapports d'information périodiques au Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) lors de ses sessions ordinaires, ce qui a été fait.
  - Le second rapport portait sur les programmes de formation du Centre. Les résultats de l'audit ont montré que le Centre a mis en place une bonne procédure pour garantir une offre de formation bien équilibrée à ses mandants. L'audit a toutefois identifié quelques marges d'amélioration de l'environnement de contrôle.

---

## Gouvernance interne

6. L'Institut des auditeurs internes (IIA) définit la gouvernance comme étant la combinaison des « politiques, processus et structures utilisés pour diriger et contrôler les activités de l'organisation, réaliser des objectifs et protéger les intérêts des parties prenantes ».
7. La gouvernance est un concept très large, qui englobe des domaines qui, eux-mêmes, mériteraient des audits séparés. La portée de l'audit mené par l'IAO a donc été limitée à trois aspects:
  - examiner les principaux mécanismes actuellement en place pour soutenir le processus de gouvernance interne: le Comité de gestion des risques, le Comité des finances et les politiques en matière de continuité des opérations, de fraude et d'éthique;
  - examiner les domaines clés relatifs à la gouvernance des technologies de l'information (TI), notamment la structure de leur organisation, la planification stratégique et opérationnelle, la gestion des crises, la prestation de services, la mesure, la gestion des risques et la gestion financière; et
  - analyser les mécanismes de gouvernance de haut niveau qui manquent encore au Centre, par exemple un comité d'audit et de contrôle indépendant.
8. L'IAO s'est penché par les progrès accomplis par la Directrice dans le développement d'une structure de gouvernance robuste et a noté que plusieurs avancées positives ont été réalisées. Parmi ces avancées figurent l'élaboration d'un plan stratégique axé sur les résultats qui englobe les technologies de l'information; la création d'un Comité des finances efficace; et l'instauration d'un Comité d'approbation des contrats. L'IAO a relevé une possibilité de présenter dans le plan stratégique sur les TI les informations financières sur les coûts envisagés pour mettre en œuvre les initiatives dans ce domaine.
9. Des progrès substantiels ont également été accomplis dans la gestion des risques. L'IAO a identifié quelques marges d'amélioration au niveau des unités, sur la base de ce qui a déjà été fait, et estime que les risques résiduels visés au registre doivent être réévalués et les dates cibles pour les actions d'atténuation réajustées.
10. En ce qui concerne la continuité des opérations, l'IAO a observé que des progrès certains ont été atteints, notamment en matière de TI. En raison de l'importance d'un plan de continuité des opérations, l'IAO a recommandé que le Centre affine et finalise son plan afin d'inclure une gamme plus large d'aspects opérationnels.
11. La Directrice a édicté des procédures très claires qui confirment l'engagement du Centre à faire preuve d'une tolérance zéro pour les cas de fraude et à instiller une forte culture de l'éthique parmi le personnel. L'IAO recommande que les circulaires sur la fraude et l'éthique soient légèrement amendées afin de les rendre totalement conformes au Règlement financier. Le Centre pourrait également profiter des visites régulières du responsable des questions d'éthique pour améliorer la communication sur ce qui est attendu de tous les fonctionnaires.
12. L'IAO a noté que le Plan stratégique pour 2012-15 du Centre érigeait en priorité le renforcement du rôle de gouvernance du Conseil. Pour l'instant, le Centre ne possède pas d'organe consultatif de contrôle indépendant similaire à celui du BIT. L'établissement d'un tel organe est considéré comme une bonne pratique en matière

---

de renforcement de la gouvernance. Cependant, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs avant de prendre la décision d'instaurer un tel comité, comme la taille de l'organisation, le profil des risques et évidemment les moyens disponibles. L'IAO a suggéré plusieurs options afin que le Centre choisisse la solution d'avenir la plus adaptée. Le Centre étant une entité contrôlée par l'OIT, une des options consistait à ce que le Centre transmette des rapports d'information périodiques au CCCI. C'est cette option que le Centre a choisie.

## **Programmes de formation**

13. L'audit s'est penché en particulier sur les contrôles que le Centre a mis en place pour les demandes de visa pour les participants aux activités de formation, afin de réduire le risque d'utilisation frauduleuse. L'IAO a recommandé que le Centre veille à ce que tous les chefs de programme garantissent le respect intégral et inconditionnel de ces contrôles.
14. Depuis 2011, le Centre développe une stratégie de communication, qui a débouché sur l'établissement de lignes directrices visant à atteindre un des objectifs du Plan stratégique pour 2012-15, à savoir la diversification de la base de financement et l'extension de la portée du Centre. L'IAO a noté que ces lignes directrices se focalisent exclusivement sur la communication vers l'extérieur et n'abordent pas la nécessité d'améliorer la communication interne et entre les programmes de formation.
15. L'IAO a également identifié des possibilités d'améliorer les contrôles dans des domaines liés à la méthodologie d'évaluation des besoins de formation, à l'optimisation de l'utilisation du système d'évaluation des activités en ligne, à la réduction des transactions sur papier pour la facturation aux clients et au rapport insuffisant de l'utilisation des matériels didactiques destinés à l'apprentissage en ligne.

## **Audits en cours en 2015**

16. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'IAO avait achevé le travail de terrain pour l'audit des procédures de passation de marchés, dont le rapport sera publié sous peu. Le Chef auditeur interne en présentera oralement les conclusions lors de la réunion du Conseil.
17. Toujours au moment de la rédaction du présent rapport, l'IAO avait entamé l'examen des activités de publication du Centre, et il commencera l'examen de la gestion des contrats de collaboration externe plus tard dans l'année. Les résultats de ces audits seront présentés au Conseil en 2016.

***Le présent rapport est soumis au Conseil pour discussion et orientation.***

Turin, 3 juillet 2015